



Direction des Ressources humaines

SÉANCE DU 16 avril 2021 - X.K.3

Responsable administratif : MENOZZI Patrice
Tél: 04/238.32.80
Email: patrice.menzozi@liege.be

Le Collège communal,

Objet : Paiement d'une facture - Intervention RESA en date du 17 décembre 2020 à la Conciergerie GS Centre Chênée PARC SAUVEUR, sise Parc Sauveur, 5 à 4032 CHENEE, numéro de bâtiment 0-1560-03.
Autorisation, en application de l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de décentralisation, de procéder à l'imputation et l'exécution d'une dépense.

Vu l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipulant que " [...] En cas d'avis défavorable du directeur financier tel que prévu à l'article L1124-40, dans les cas prévus à l'article 64 du règlement général de la comptabilité communale ou encore en cas de refus dans le chef du directeur financier d'acquitter le montant de la dépense, ce dernier en informe le collège dans les dix jours. ; Le collège peut alors décider, sous sa responsabilité, que la dépense est imputée et exécutée. La délibération motivée du collège est jointe au mandat de paiement et information en est donnée immédiatement au conseil communal. Le collège peut également décider de soumettre sa décision à la ratification du conseil communal à sa plus proche séance." [...];

Vu l'arrêté du Collège communal du 19 mars 2021-X.K.2 portant le numéro d'engagement 2021003956 , ENGAGEANT la somme de 118,14 EUR (cent dix-huit euros quatorze cents) TVAC, au nom de S.A "Intercommunale - Secteur Electricité - RESA" sise rue Sainte-Marie 11 à 4000 LIEGE - n° de TVA BE0847 027 754, à charge de l'article 10414/12401/21/01 du budget ordinaire 2021, pour l'intervention du 17 décembre 2020 à la conciergerie GS Centre Chênée PARC SAUVEUR, sise Parc Sauveur, 5 à 4032 CHENEE, numéro de bâtiment 0-1560-03 ;

Attendu la facture portant sur l'intervention RESA en date du 17 décembre 2020 à la Conciergerie GS Centre Chênée PARC SAUVEUR, sise Parc Sauveur, 5 à 4032 CHENEE, numéro de bâtiment 0-1560-03 d'un montant de 118.14 EUR (cent dix-huit euros quatorze cents) TVAC transmise en date du 03/03/2021, avec leurs documents justificatifs, à M. le Directeur financier pour imputation à charge de l'article 10414/12401/21/01 de l'exercice ordinaire 2021 (Engagement n° 2021003956)

Vu le rappel de paiement daté du 12 mars 2021, n°2580002795 présentant un solde impayé de 118.14 EUR (cent dix-huit euros quatorze cents) TVAC, à régler pour le 22 mars 2021, sur le compte bancaire BE27-0963-6360-0073 avec la communication +++258/0002/79593+++ , dont un courriel renseignant la situation pour laquelle le paiement n'a pas encore été effectué et demandant la mise en attente de ce paiement pour éviter l'aggravation de celle-ci ;

Attendu l'avis défavorable de M. le Directeur financier quant à l'engagement de la facture, au motif de l'absence d'avis a posteriori et de l'article budgétaire utilisé n'est pas adéquat ;

Considérant qu'il y a lieu d'honorer cette facture ;

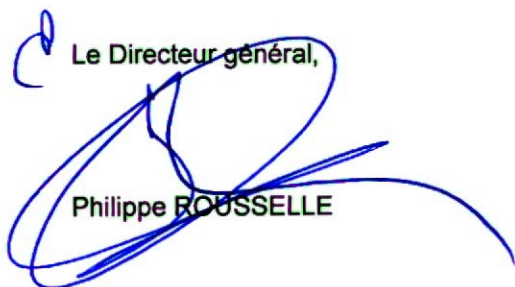
Sur proposition de Monsieur le Directeur général,

PREND ACTE de l'avis défavorable de M. le Directeur financier quant à l'imputation de la facture portant sur l'intervention RESA en date du 17 décembre 2020 à la Conciergerie GS Centre Chénée PARC SAUVEUR, sise Parc Sauveur, 5 à 4032 CHENEE, d'un montant de 118,14 EUR (cent dix-huit euros quatorze cents) TVAC transmise en date du 03/03/2021, avec leurs documents justificatifs, à M. le Directeur financier pour imputation à charge de l'article 10414/12401/21/01 de l'exercice ordinaire 2021 (Engagement n° 2021003956) au motif de l'absence d'avis à postériori et de l'article budgétaire utilisé inadéquat ;

AUTORISE l'imputation et l'exécution de la dépense précitée.

Information de la présente décision sera donnée immédiatement au Conseil communal.

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER